

## LES MINEURS D'ANZIN

On nous écrit de Lille, 19 février :

L'agitation, qu'on pouvait croire calmée parmi les mineurs d'Anzin, recommence et menace de prendre de graves proportions, en prévision de modifications importantes que la compagnie se propose d'apporter aux conditions du travail jusqu'à présent usitées dans les mines.

Déjà, hier, un incident s'est produit à la fosse Turenne : les ouvriers ont refusé de traiter avec le directeur pour l'adjudication des travaux à effectuer.

Aujourd'hui, à cinq heures et demie, environ mille mineurs se sont réunis à Denain, dans la salle de l'Ermitage. M. Basly, secrétaire général des syndicats du bassin houiller du Nord, a pris la parole et a vivement combattu le nouveau mode du travail projeté par la compagnie.

Voici en quoi consiste la modification :

L'ensemble de la tâche des mineurs comprend :

- 1° l'abatage, 2° l'entretien des petites galeries, 3° le roulage du charbon extrait.

Jusqu'à ce jour, la compagnie d'Anzin affectait à chacun de ces services un personnel spécial. Aujourd'hui, elle songe à adopter le système en vigueur dans plusieurs charbonnages de la région et qui consiste à attribuer aux ouvriers par voie de « marchandage », c'est-à-dire par « adjudication au rabais » non seulement l'abatage de la houille, mais encore l'entretien des petites galeries.

C'est sur ce dernier point que porte le différend. La compagnie estime que la réunion des deux services lui permettra de réaliser une économie sensible sans aucun préjudice pour les mineurs. Ceux-ci savent que l'adoption de la nouvelle mesure entraînera le renvoi prochain d'une partie des ouvriers spécialement chargés de l'entretien des petites galeries. Ils obéissent donc à un sentiment de solidarité.

De son côté, la compagnie est résolue à attribuer aux ouvriers qu'elle congédierait un demi-salaire pendant six mois.

Les économies visées par la compagnie ont pour but de soutenir la concurrence étrangère.

M. Basly reconnaît cette nécessité, mais, dit-il, au lieu de frapper les ouvriers dans leur salaire, ou d'en condamner une partie au chômage, la compagnie ne pourrait-elle pas diminuer les gros traitements de ses agents ?

Il fait également valoir que le système nouveau aura pour effet de supprimer les plus vieux et les plus jeunes d'entre les ouvriers, il n'y aurait plus de travail que pour l'homme dans la plénitude de sa force.

Une réunion générale des mineurs aura lieu demain soir mercredi. La convocation a été faite par affiches dans toutes les communes des environs de Denain. On a de sérieuses raisons pour craindre que la grève ne se déclare.

Les autorités sont averties. La police de Denain a été prévenue par une délégation de mineurs.